



MINISTÈRE DES MINES

Le Ministre

0602
ARRETE MINISTERIEL N°/CAB.MIN/MINES/01/2017 DU 02.01.2017
PORTANT REFUS D'OCTROI DU PERMIS DE RECHERCHES N° 13697
A LA SOCIETE GROUPE NEUF COMPANY SARL

LE MINISTRE,

Vu la Constitution de la République Démocratique du Congo, spécialement ses articles 93, 202 point 36 littéra f, 203 point 16 ;

Vu la Loi n°007/ 2002 du 11 juillet 2002 portant Code Minier, spécialement ses articles 10, 12, 45, 48 alinéa 1^{er}, 56 et 57;

Vu le Décret n° 038/2003 du 26 mars 2003 portant Règlement Minier, spécialement ses articles 96 à 102 et 104 à 107 alinéa 1^{er};

Vu l'Ordonnance n° 15/024 du 10 juillet 2017 portant organisation et fonctionnement du Gouvernement, modalités pratiques de collaboration entre le Président de la République et le Gouvernement ainsi qu'entre les membres du Gouvernement ;

Vu l'Ordonnance n° 15/025 du 10 juillet 2017 fixant les attributions des Ministères ;

Vu l'Ordonnance n° 17/005 du 08 mai 2017 portant nomination des Vice-Premiers Ministres, des Ministres d'Etat, des Ministres, des Ministres Délégués et des Vice-Ministres ;

Considérant la demande de Permis de Recherches n° **KIN/20170112/112000** introduite par la SOCIETE GROUPE NEUF COMPANY SARL en date du **12/01/2017**, et les pièces requises y jointes ;

Considérant que

Le Périmètre sollicité empiète totalement sur la superficie couverte par le Permis de Recherches n° 11814.

Sur avis favorable du Cadastre Minier;



0602

A R R E T E :**Article 1^{er} :**

Il est refusé à La Société **GROUPE NEUF COMPANY SARL**, ayant son siège social sis **avenue Lualaba n° 108, Kolwezi/Lualaba**, le Permis de Recherches sollicité.

Article 2 :

La société **GROUPE NEUF COMPANY SARL** a le droit d'exercer un recours conformément aux articles 57 alinéa 2, 313 et 314 du Code Minier.

Article 3 :

Le Secrétaire Général aux Mines et le Directeur Général du Cadastre Minier, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté qui entre en vigueur à la date de sa signature.

Fait à Kinshasa, le 02 OCT 2017

Martin KABWELULU

AMPLIATIONS :

- Cabinet du Président de la République : 1
- Cabinet du Ministre des Mines : 2
- Secrétariat Général des Mines : 1
- Cadastre Minier : 1
- CTCPM : 1
- SAESSCAM : 1
- Direction des Mines : 1
- Direction de Géologie : 1
- Direction des Investigations : 1
- Direction chargée de la Protec. de l'Environ. : 1
- Div. Prov. /des Mines & Géologie du ressort : 1
- GROUPE NEUF COMPANY SARL : 1

